

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 063680

Optique 144280 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2005 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AGOURMI EL montafa.

Date de naissance : 22 Mars 1951

Adresse : Habite place

Tél. 06 66 96 22 76 Total des frais engagés : 411,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Souad AMSAGUINE
PEDIATRE ALLERGOLOGUE
548, Lot Haj Fateh
Tél: 05 22 89 89 58 - INPE: 091011254

Date de consultation : 11/03/2022

Nom et prénom du malade : AGOURMI AYMANE Age : 71,109

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

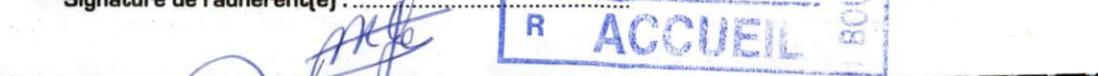
Nature de la maladie : Rhinitis atopique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : 11/03/2022 Le : 11/03/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Remboursement des Actes
11/03/22	CS	✓	200 DH	Dr. DRISS Tél: 0522 93 10 78 - 091011254 TELEPHARMACIE HAMZA Lot 5, N° 3 Rue 6 Casablanca - Tél: 0522 93 10 78 L'ORDRE DES DENTISTES DE MAROC PROFESSIONAL LOGUE DENTISTE MASTICATOIRE DENTISTE AMBULATOIRE

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
STE PHARMACIE HAMZA Casablanca - Tél: 0522 93 10 78	11/03/22	211,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="				

Dr. Souâd AMSAGUINE BAROUDI

PEDIATRE - ALLERGOLOGUE

Spécialiste des Maladies des Enfants et Nourrissons

Diplômée de l'université de Nancy (France)

Diplômée en Allergologie - Asthme

الدكتورة سعاد أمسيكين بارودي

اختصاصية في أمراض الأطفال والرضع

اختصاصية في أمراض الحساسية

، خريجة جامعة نانسي (فرنسا)

Casablanca, le : 11 MARS 2022

Enfant ABOUNI AYNAE

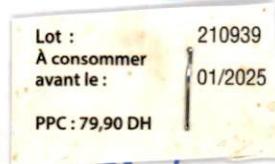


STE PHARMACEUTIQUE
LAMZADA
Casablanca - Tel: 0522 393 10 24
Lot 6, Haj Fateh, Rue 6, 3ème étage
Lot 10, Haj Fateh, Casablanca

79,90

Otosan nasal (100 ml)
Nolv. nasal f3/T

S.V.



42,90

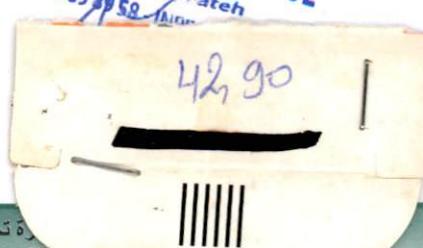
Xyctex (100 ml)

lotion (100 ml) + 100 ml

221,70

STE PHARMACEUTIQUE
LAMZADA
Casablanca - Tel: 0522 393 10 24
Lot 6, Haj Fateh, Rue 6, 3ème étage
Lot 10, Haj Fateh, Casablanca

Dr. Souad AMSAGUINE
PEDIATRE ALLERGOLOGUE
548, Lot Haj Fateh
Tél: 05 22 89 89 58



تجزئة الحاج فاتح الطابق الثاني الالفية - الدار البيضاء

548, Bd Oued Daoura Lotissement Haj 2ème Etage Oued Daoura Casablanca

Tél : 06 43 59 20 85 - 05 22 89 89 58

الهاتف: